

DECISION DU PRESIDENT

PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-168

SERVICE : Direction de l'Economie

OBJET : Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente – SARL La MI DO RE à Marboz (01851)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° DC-2017-147 du 11 décembre 2017 approuvant la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° DC -2019-008 du 11 février 2019 approuvant la convention actualisée pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon ;

CONSIDERANT que la collectivité peut, conformément à la convention annexée à la délibération DC -2019-008, participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT que dans le cas d'aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif de subventions aux entreprises. Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % de l'assiette éligible, en complément de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT la lettre d'intention de l'entreprise SARL LA MI DO RE à Marboz (01851), exerçant une activité de Boulangerie en date du 28 Juin 2022 sollicitant une aide à l'investissement ;

CONSIDERANT que, après instruction par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse du dossier de demande de subvention « entreprise », le dossier de l'entreprise SARL LA MI DO RE est conforme au règlement de cette aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente ;

DECIDE

D'ATTRIBUER une subvention de 3 750 € au projet porté par l'entreprise SARL La MI DO RE, 69 Grande Rue 01851 Marboz, sur la base de 10 % des dépenses subventionnables qui s'élèvent à 37 500 € HT. Le versement d'un acompte sera possible sur présentation de justificatifs d'avancements des investissements programmés.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 28 juillet 2022.



**Pour le Président absent,
Le 3^e Vice-Président**

Michel FONTAINE

Délégué à l'Economie et à l'Innovation